

WORLD HEALTH  
ORGANIZATION

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE  
DANS LA REGION DU BASSIN DE LA VOLTA

---

COMITES NATIONAUX DE LUTTE  
CONTRE L'ONCHOCERCOSE

Septième réunion

Lomé, 7-9 juin 1983.

PROCESSUS DE LA DEVOLUTION DES ACTIVITES DU PROGRAMME  
DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE DANS LES SYSTEMES  
NATIONAUX DES PAYS PARTICIPANTS

(Document présenté par le Ghana)

1. Messieurs les Ministres, Excellences, honorables invités, Mesdames, Messieurs, j'ai le grand plaisir de vous apporter les meilleurs voeux du Peuple et du Gouvernement du Ghana.

2. Avant de vous présenter notre rapport, je saisis cette occasion pour exprimer au Gouvernement de la République du Togo nos remerciements sincères pour l'hospitalité qu'il nous a offerte et pour sa contribution à l'organisation de cette réunion.

3. Quand j'étais jeune, j'ai lu dans mon premier livre de lecture qu'un aveugle est un homme qui ne voit pas parce que ses yeux sont mauvais. A cet âge-là j'ignorais que la cécité est une maladie terrible, une maladie qui peut rendre sa victime incapable de toute activité économique valable, un fléau capable de rendre déserte une terre fertile et habitée, d'appauvrir des citoyens actifs et entreprenants et les transformer en une charge pour la société. Grâce à la technologie scientifique et à la sympathie humaine, le Programme de Lutte contre l'Onchocercose a été conçu pour combattre cet affreux fléau et permettre aux pays participants d'entreprendre le développement social et économique des zones libérées et ainsi améliorer le mode de vie de leurs habitants.

4. Nous qui bénéficions de cette aide, nous apprécions beaucoup le beau geste des institutions parrainantes et le soutien financier des pays donateurs. Nous n'ignorons pas les résultats impressionnants qui ont déjà été obtenus. Par conséquent, nous reconnaissons la nécessité d'une continuité dans le Programme de lutte contre l'Onchocercose pour maintenir les acquis et empêcher la réapparition du vecteur et de la maladie dans les zones libérées. La discussion relative à la dévolution nous semble particulièrement opportune, surtout si l'on tient compte du fait que le mandat de l'OCP est d'une durée déterminée et pourrait se terminer à la fin de l'année 1993.

5. La dévolution a été définie à juste titre comme "un processus progressif de transfert des activités actuellement assumées par le Programme OCP dans les structures nationales des pays concernés après

s'être assuré que les pays sont en mesure de continuer à réaliser les objectifs du Programme et à conserver les acquis".

6. Pour faciliter nos débats, il faut tout d'abord nous rappeler les buts du Programme et les activités principales à mettre en oeuvre à cette fin, le rôle que chaque pays participant a déjà joué dans l'OCP, les contraintes déjà identifiées, les capacités actuelles de chaque pays et le développement d'autres capacités et dispositions pour permettre un transfert harmonieux des activités du Programme dans les systèmes nationaux.

7. Les objectifs définis du Programme de Lutte contre l'Onchocercose sont de combattre les simulies vectrices du parasite qui est responsable de l'onchocercose - ou cécité des rivières - une maladie particulièrement répandue et grave dans la zone du Programme, et de permettre ainsi le développement et la mise en valeur des terres libérées de la maladie.

8. Le Programme a débuté en 1974 dans sept pays de l'Afrique de l'Ouest : le Ghana, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Mali, le Niger et le Togo. Au Ghana, il couvre le bassin de la Volta depuis la Volta Noire au nord-ouest jusqu'à l'Oti à l'est. La zone du Programme comprend le haut Ghana et la région septentrionale qui représentent 34,4 % de la superficie du pays et où l'on trouve 18 % de la population du Ghana.

9. La stratégie principale du Programme consiste en la destruction des larves des simulies. Les activités menées dans ce but portent sur la lutte antivectorielle, l'épidémiologie, la chimiothérapie, le développement socio-économique, l'enregistrement des données statistiques, les réunions et la formation.

10. Il est évident qu'aucun des pays participants ne possède les moyens de recourir à la technologie très poussée qui est utilisée dans les opérations larvicides actuelles. Néanmoins, quelques pays participent déjà aux enquêtes épidémiologiques, à l'évaluation entomologique, à la surveillance hydrobiologique ainsi qu'aux études hydrologiques. Dès qu'un

médicament efficace et sûr pour usage oral aura été trouvé, les services de soins de santé primaires dans chaque pays participant seront capables d'en assurer la distribution.

11. Les thèmes principaux du présent rapport concernent les contraintes identifiées, les capacités existantes, et ce qu'il faudra pour que le Ghana devienne un partenaire actif dans le processus de dévolution.

MINISTERE DE LA SANTE :

12. Etant donné que la dévolution porte essentiellement sur l'aspect médical du programme de lutte, on ne saurait trop insister sur le rôle du Ministère de la Santé. Il faudra développer la capacité des services nationaux de santé des pays participants pour que le transfert puisse se dérouler sans obstacle.

13. Au Ghana, ce transfert concernerait les trois niveaux classiques de l'administration : central, intermédiaire et périphérique. Heureusement, notre infrastructure sanitaire de base est bien développée et équitablement répandue dans les zones libérées de l'onchocercose ainsi que dans les zones pour lesquelles une extension est projetée.

En outre, compte tenu de notre expérience dans la lutte contre d'autres maladies transmises par des vecteurs, nous comptons jouer un rôle accru pour les activités suivantes :

- recueil de données cliniques et épidémiologiques ;
- recueil de données sur les densités vectorielles et les taux d'infection ;
- la chimiothérapie et l'administration de médicaments, le cas échéant ;
- la distribution des médicaments disponibles par les soins de santé primaires ;
- traitement ponctuel des gîtes délimités, selon les besoins ;
- diffusion de l'information et éducation pour la santé ;
- recueil d'échantillons pour les recherches cytotaxonomiques et autres études pertinentes ;
- recherche appliquée sur le terrain, dans le but de mettre au

point des moyens simples, efficaces et peu coûteux pour la lutte contre les vecteurs qui puissent être facilement utilisés par les services de santé nationaux.

14. La Division d'Epidémiologie du Ministère de la Santé comprend un Service Entomologique bien doté en personnel mais peu développé en ce qui concerne le matériel. Comme cela a été fait avec le Service de la Schistosomiase, on pourrait envisager de créer un Service du Paludisme et autres Maladies Parasitaires, y compris l'onchocercose qui dépendrait de la Division d'Epidémiologie.

15. Le personnel nécessaire pourrait comprendre:

- i. Un épidémiologiste spécialisé dans la lutte contre l'onchocercose; actuellement il n'est pas difficile de trouver des cadres de ce genre, car on dispose d'un nombre accru de jeunes médecins aptes à être recyclés pour de telles tâches.
- ii. Le Ministère dispose actuellement des services de trois entomologistes spécialisés dans l'entomologie des simules qui travaillent pour la Division d'Epidémiologie à Accra.
- iii. La nomination et la formation de techniciens entomologiques ne présenteraient aucun problème, vu l'existence à Kintampo d'une école pour la formation médicale sur le terrain. Les techniciens devraient être des personnels polyvalents capables d'assurer les activités à la fois entomologiques et épidémiologiques.

INSTITUT DE BIOLOGIE AQUATIQUE (IAB, institut dépendant du Conseil pour la Recherche Scientifique et Industrielle)

16. En envisageant le rôle de l'Institut dans la dévolution on s'est fondé sur l'hypothèse que le transfert des responsabilités aura lieu dans le cadre de la stratégie actuelle du Programme, qui est axée sur :

- i. une lutte antivectorielle ayant recours à la haute technologie, c'est-à-dire les traitements larvicides par avion;
- ii. surveillance du milieu aquatique pour assurer la protection continue de l'écosystème aquatique sous traitement,
- iii. chimiothérapie des personnes infectées;

- iv. sensibilisation de la population au Programme et à ses incidences et
- v. au but final du développement socio-économique des zones libérées de l'onchocercose.

Si on accepte cette hypothèse, il est évident que la dévolution des responsabilités ne serait possible que dans de rares zones parmi celles jusqu'ici couvertes par l'OCP. Comme on l'a vu, il est peu probable qu'un pays participant puisse se doter de la technologie très poussée utilisée pour les traitements larvicides actuels.

17. La responsabilité principale de l'Institut se situe dans le domaine de la "surveillance hydrobiologique" visant à assurer la protection de l'écosystème aquatique pendant les opérations larvicides. Cette responsabilité est assumée par l'Institut depuis le commencement du Programme en 1974 et une unité spéciale a été créée dans ce but.

18. Jusqu'ici l'Institut a réussi à remplir cette tâche, grâce au soutien financier et matériel (équipement et logistique) constamment fourni par l'OCP dans le cadre du renforcement institutionnel. Il est clair qu'un tel soutien continuera à être nécessaire pour que l'Institut reste efficace. Dans le cas d'une dévolution complète, il nous faudrait une garantie de devises pour obtenir de temps à autre des fournitures de remplacement essentielles.

19. La surveillance hydrobiologique entreprise par l'IAB au Ghana constitue à notre avis un cas spécial. Le Bassin de la Volta au Ghana recevant les eaux de rivières en dehors de ses frontières, la surveillance hydrobiologique porte aussi sur les effets des larvicides appliqués à l'extérieur du Ghana. Il est donc raisonnable de demander que nos efforts continuent de bénéficier d'une aide internationale, en particulier par l'OCP, au nom des pays où les applications de larvicides affectent les eaux du Ghana, à savoir, la Côte d'Ivoire, la Haute Volta et le Togo. C'est là peut-être un domaine propice de coopération entre pays. Nous souhaitons vivement qu'une attention particulière soit donnée à cette question au cours de toutes négociations de haut niveau au sujet de la dévolution. Pour préparer la dévolution notre Institut :

- i. a établi un centre sur le terrain à Tamale pour soutenir les activités de l'OCP et les autres programmes de l'Institut

- dans cette région;
- ii. a entrepris l'actualisation des informations sur la distribution des vecteurs dans les régions en dehors de la zone OCP.
  - iii. se propose d'entreprendre des essais sur le terrain de larvicides prometteurs (pour la lutte antivectorielle) recommandés par l'OCP.

#### ACTIVITES HYDROLOGIQUES

20. Déjà avant 1974, l'année marquant le début du Programme de lutte contre l'onchocercose, la Division Hydrologique de la Architectural Engineering Services Corporation (AESC) assumait régulièrement des activités telles que le recueil, l'analyse et le dépouillement de données hydrologiques à être publiées dans des relevés annuels et la communication de ces données aux institutions locales et internationales en vue de la planification de l'exécution et de la gestion de différents travaux ou programmes hydrauliques.

21. L'OCP a attiré l'attention sur la nécessité de mettre en place et d'assurer le fonctionnement de stations hydrométriques pour mesurer le débit des cours d'eau et en jauger le niveau puisqu'il faut tenir compte du débit fluvial au moment où l'on procède à l'épandage d'insecticide. Un jaugeage précis est donc indispensable pour minimiser les coûts de l'opération et pour empêcher les effets d'un surdosage éventuel sur la faune non-cible.

22. Au début de 1976, après toute une série de demandes de la part de l'OCP, il est devenu nécessaire d'établir une coopération permanente entre l'OCP et la Division Hydrologique pour mettre en place, maintenir et jauger sept nouvelles stations hydrométriques et pour fournir régulièrement à l'OCP des données à jour sur les 32 stations existantes. Dans ce but un contrat a été établi, renouvelable d'année en année. Nous sommes reconnaissants de l'aide donnée en ce sens par l'OCP.

23. Les activités dans les zones libérés continueront d'être assurées par l'antenne de Tamale, en collaboration avec le bureau OCP à Tamale, alors que dans les zones d'extension les activités hydrologiques seront dirigées depuis Accra, en coopération avec le bureau du sous-secteur OCP à Hohoe et le bureau de la Division à Kumasi.

24. Il faut que la collecte des données hydrologiques soit assurée de façon continue. Les activités actuelles sont pratiquement identiques à celles qui seront nécessaires après la dévolution. Il est préférable de recueillir les données pendant la plus large période possible. Par conséquent, la section hydrologique de l'Architectural Engineering Services Corporation (AESC) envisage les activités suivantes:

- i. eaux de surface - projet en cours;
- ii. eaux souterraines, en coopération avec l'Institut pour les Ressources et Recherches Hydrauliques et la Corporation des Eaux et des Egouts (GWSC);
- iii. les sédiments;
- iv. la qualité (chimique et physique) en collaboration avec la GWSC;
- v. l'humidité des sols;
- vi. les caractéristiques du Bassin;
- vii. l'évaporation et autres observations hydrométéorologiques, en collaboration avec le Département des Services Météorologiques. A l'exception des observations hydrométéorologiques, il est envisagé que des activités hydrologiques intensives seront menées chaque année pendant une période de quatre mois; cette période couvre une partie de la saison sèche et les deux saisons des pluies. Du point de vue opérationnel, on disposera ainsi de données suffisamment représentatives pour faire un jaugeage sérieux pour des projets de recherche déterminés.

#### BESOINS POUR EFFECTUER LES TACHES TRANSFEREES

25. Il est évident que, même si les pays se montrent enthousiastes pour accepter la responsabilité de ces aspects limités du Programme, ils n'ont pas les moyens de se doter du soutien logistique nécessaire pour atteindre des résultats de longue durée. L'aide de l'OCP et/ou des pays donateurs et d'autres institutions serait nécessaire.



26. Presque chaque élément du Programme doit s'appuyer sur une recherche bien conçue. Les résultats de ces recherches sont nécessaires pour améliorer et modifier le Programme. Etant donné que ces recherches ont une valeur internationale ou qui dépasse le cadre d'un pays donné elles devraient continuer de bénéficier du soutien de l'OCP même dans le cas où elles sont entreprises par des institutions locales.

27. Le cas spécial de la surveillance hydrobiologique au Ghana et la nécessité d'un soutien logistique et technique ont déjà été évoqués.

28. Il appartient à chaque pays d'identifier les zones ou les aspects du Programme qu'il aimerait prendre en charge lui-même. Pour ce qui est du Ghana, les compétences des départements et instituts représentés au Comité National de Lutte contre l'Onchocercose indiquent quels sont les aspects du Programme pour lesquels la dévolution pourrait être envisagée. Si on accepte cette hypothèse, il en découle que :

- a. Ces institutions devraient définir leurs besoins, y compris pour la formation et développement du personnel, dans le cadre de la dévolution.
- b. L'OCP, les pays donateurs et autres organismes devraient être invités à contribuer au renforcement de ces institutions pour leur permettre de faire face à leurs responsabilités. La formation du personnel et l'apport des équipements seraient des modalités appropriées.

28. Par ~~exemple~~, le Ministère de la Santé dispose à Kintampo d'une école pour la formation médicale sur le terrain et d'une école de santé rurale; si ces écoles étaient dotées de matériel de laboratoire, d'une assistance technique (professeur), de véhicules, etc., elles seraient à même de former des cadres techniques et des techniciens pour travailler sur le terrain.

Il serait nécessaire de former :

- i. des ophtalmologistes et leurs assistants;
- ii. des hydrobiologistes et le personnel de soutien;
- iii. des hydrologistes et des techniciens en hydrologie.

L'Institut de Biologie Aquatique ainsi que la Division Hydrologique de l'AESC peuvent dispenser une formation interne, mais ils auraient besoin de soutien en ce qui concerne le matériel et les fournitures.

Des bourses d'études pourraient être données à des chercheurs, des ingénieurs hydrauliques, des médecins, des spécialistes et des économistes pour qu'ils puissent recevoir une formation à l'étranger et se spécialiser notamment dans les domaines de l'économie de la santé et du développement en vue de participer aux programmes de développement socio-économique. Chaque institution représentée au CNLO étant appelée à jouer un rôle actif dans la dévolution aura besoin d'un parc de véhicules et des pièces de rechange pour pouvoir remplir ses tâches.

#### LES CONDITIONS PREALABLES ESSENTIELLES

30. Pour mettre en oeuvre et assurer la continuité d'application des activités précitées les éléments suivants sont indispensables :

- i. une politique nationale sur la lutte contre l'onchocercose portant à la fois sur le développement sanitaire et le développement socio-économique;
- ii. un engagement politique de suivre la politique précitée; cet engagement est indispensable, car sans lui l'élaboration et la poursuite de politiques appropriées et l'attribution de ressources suffisantes seraient sérieusement compromises;
- iii. un centre ou un secrétariat efficace (trans-ministériel), responsable de la planification, l'organisation, l'exécution et l'évaluation des activités de lutte contre l'onchocercose.

31. Au Ghana, le Gouvernement s'est engagé en faisant sa déclaration politique sur la santé pour tous d'ici l'an 2000. Cette politique pourrait donc être poursuivie avec efficacité. Nous sommes optimistes en ce qui concerne notre situation économique, malgré sa dégradation actuelle et nous croyons qu'elle s'améliorera considérablement avant le transfert complet des responsabilités de l'OCP, et que nous serons à même de satisfaire aux obligations liées à la dévolution.

32. Il existe aussi un Secrétariat National pour l'Onchocercose, dépendant du Comité National de Lutte Contre l'Onchocercose, et dont les tâches sont de planifier, organiser, exécuter et évaluer les activités du Programme de Lutte.

Nous renforçons ce Secrétariat systématiquement sur le plan du personnel et des bureaux. D'ailleurs, des dispositions ont été prises pour établir des sous-comités dans chaque zone libérée pour assurer l'exécution de tout programme conçu par le Comité National. Des bureaux et des logements sont prévus pour Hohoe, Kintampo et autres sous-secteurs de l'OCP.

DISPOSITIONS POUR LA GESTION L'ORGANISATION ET LA COORDINATION.

33. Nous reconnaissons que les dispositions pour la gestion et l'organisation au niveau local relèvent de la responsabilité du pays membre en question. Nous convenons aussi qu'il faut définir la place de l'onchocercose dans l'organigramme de chaque ministère de la Santé.

34. Il est généralement reconnu qu'il faut un organisme doté d'un mandat bien défini pour :

- superviser la surveillance entomologique et épidémiologique;
- assurer l'adéquation de la lutte antivectorielle;
- assurer la surveillance hydrobiologique;
- veiller au fonctionnement de ses organes constitutifs et des structures nationales au niveau de chaque pays;
- assurer la gestion et la recherche des financements.

35. Plutôt que d'abolir l'OCP et de créer un nouvel organisme interpays, il serait à notre avis plus rationnel de garder l'OCP dans une forme modifiée pour :

- coordonner les activités interpays;
- assurer la gestion de tout soutien international;
- mener la lutte antivectorielle; et
- mener d'autres recherches apparentées.

Le maintien de l'OCP sous une forme modifiée aurait le mérite de minimiser le problème du transfert des contributions des pays membres à l'organisme interpays proposé. En outre, l'OCP, avec ses contacts internationaux, serait mieux placé pour solliciter une aide financière pour le Programme.

36. Nous recommandons aussi l'organisation de réunions annuelles des Comités Nationaux de Lutte Contre l'Onchocercose pour discuter les problèmes communs qui intéressent les pays membres.

## CONCLUSION

37. Comme pour tous les autres aspects du Programme de Lutte Contre l'Onchocercose, le Ghana attache beaucoup d'importance à la question de la dévolution, et il accepte en principe la définition et la justification qui sont formulées dans le document NOC.7/4.

38. En ce qui concerne le mécanisme pour la dévolution, nous avons résumé ce que notre pays est capable de faire. Nous nous engageons à collaborer pleinement aux activités interpays définies dans le programme à long terme pour le transfert.

39. Nous avons souligné aussi le besoin de soutien financier, technique, logistique et institutionnel pour faciliter le transfert harmonieux des responsabilités.

40. Nous encourageons l'OCP à poursuivre sa recherche d'un mécanisme pour la dévolution, avec le soutien approprié des pays donateurs et des agences bilatérales et multilatérales. Nous sommes aussi d'accord que la dévolution devra se dérouler par étapes. Notre prise de position sur l'organisation de la dévolution souligne la volonté du Ghana de prendre en charge les activités dévolues en temps voulu et selon la stricte application des protocoles OCP, et de transmettre les résultats rapidement et sans réserve à l'OCP (ou au programme interpays). Nous nous engageons à respecter tous les autres engagements individuellement ou collectivement contractés pour la dévolution du Programme OCP dans les structures nationales.

41. Nous formulons ces garanties en toute sincérité, car nous sommes convaincus que la motivation qui inspire la lutte contre l'onchocercose dans le Bassin de la Volta réside dans l'amour et le respect pour la vie humaine. Par conséquent, nous espérons sincèrement nous acquitter de toute tâche qui nous sera impartie dans le cours du processus de la dévolution.